

L'ouest-Eclair

DIRECTEUR POLITIQUE FONDATEUR (1899-1933)
Emmanuel DESGRÈS DU LOU

JOURNAL RÉPUBLICAIN DU MATIN

37^e Année. — N° 13.953

ANNONCES :
Lignes spéciales réservées à l'AGENCE HAYAS 3 et 4, rue de la Bastille, PARIS 2^e, et dans toutes les Succursales de Province

RÉDACTION PARISIENNE
20, F^o MONTMARTRE, PARIS
Tél. : Tailleur 06-86 62-81 et 62-82

SAMEDI
19
JANVIER
1935
St Sulpice

ABONNEMENTS :
Un an 75 fr.
Six mois 40 fr.
Trois mois 22 fr.
Un mois 8 fr.

BUREAUX & ATELIERS
23, r. de Pré Boét, NERES
TÉLÉPHONES :
3675-3676 3677-3678
Cables postaux 418 RENNES

25 CENTIMES
Adresse télégraphique OULAIR-RENNES
TÉLÉGRAMME SPÉCIAL

LA REORGANISATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE

Le général Gamelin succède au général Weygand comme généralissime tout en restant chef d'état-major général



Le général WEYGAND a pris part avant-hier, sur l'esplanade du château de St-Germain-en-Laye, à sa dernière prise d'armes en qualité de généralissime

PARIS, 18 janvier. — Le conseil des ministres, réuni ce matin, a approuvé sur la proposition du ministre de la Guerre un décret réorganisant le Conseil supérieur de la Guerre et l'Etat-Major général de l'Armée. Ce décret en rétablissant le principe du fusionnement des fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre et de chef de l'Etat-Major général de l'Armée laisse au chef désigné pour commander nos armées, en temps de guerre, le soin de diriger lui-même la préparation de leur mobilisation.

La loi du 26 juillet 1927 ne permettant pas au vice-président du Conseil supérieur de la Guerre de rester en fonctions après 68 ans, le général Weygand est remplacé par le général Gamelin, chef de l'Etat-Major général de l'Armée, et dans ses nouvelles dispositions, cumule les fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre avec celles de chef de l'Etat-Major général de l'Armée.

Le général Gamelin sera secondé dans ses fonctions de commandant désigné des armées en campagne par le général Georges, membre du Conseil supérieur de la Guerre, qui prendra à la mobilisation le titre de major général et dans ses fonctions de chef d'Etat-Major général par le général Colson, premier sous-chef d'Etat-Major général, qui prend le titre de chef de l'Etat-Major de l'Armée.

Le Conseil supérieur a, en outre, approuvé la désignation comme membre du Conseil supérieur de la guerre pour combler les deux vacances existantes à la date du 21 janvier 1935. Le général Bineau, directeur du Centre des Hautes Etudes Militaires, et le général Huré, commandant supérieur des troupes du Maroc.

La composition du Conseil supérieur de la Guerre

PARIS, 18 janvier. — La composition du Conseil supérieur de la Guerre, en 1935, est fixée ainsi qu'il suit : les maréchaux de France, Pétain, Franchet d'Espèrey ; les généraux de division, Gouraud, maintenu en activité ; Claudel, Gamelin, maintenu en activité ; Duffieux, Mittelhauser, Belhague, Carence, Duchêne, maintenus en activité ; Georges, Billotte, Prételat. Jusqu'au 21 janvier 1935 ; Weygand, maintenu en fonctions. Jusqu'au 17 mai 1935 ; Walch, maintenu en activité.

A partir du 21 janvier 1935 : Bineau, en remplacement du général Weygand ; Huré, en application du décret du 18 janvier 1935.

Les fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre en 1935 sont exercées : jusqu'au 21 janvier 1935, par le général de division Weygand ; à partir du 21 janvier 1935, par le général de division Gamelin, tout en conservant ses fonctions de chef d'Etat-Major général.

Le général Gamelin

PARIS, 18 janvier. — Le général Gamelin qui vient d'être nommé en remplacement du général Weygand, vice-président du Conseil supérieur de la Guerre et chef d'Etat-Major général de l'Armée est né le 20 septembre 1872, à Paris. Entré à l'Ecole Supérieure Militaire le 31 octobre 1891, il fut tout d'abord nommé sous-lieutenant en 1895, au 102^e d'infanterie. Capitaine, il fut classé n° 2 à sa sortie de l'Ecole Supérieure de la Guerre. Au moment des événements les hostilités en 1914, il était à l'Etat-Major du chef d'Etat-Major général de l'Armée, comme chef de bataillon, mais passe presque aussitôt au 14^e bataillon de chasseurs et au 11^e bataillon. Le 1^{er} novembre 1914 il fut nommé comme lieutenant-colonel, puis colonel le 2 mars 1916. Il commandait le 2^e bataillon de chasseurs. Le 20 novembre 1916, il fut adjoint au général commandant la 47^e division d'infanterie. Nommé général de brigade le 8 décembre 1916, il fut chef d'état-major général commandant en chef des armées du nord et du nord-est, puis, le 10 décembre

1916, chef d'état-major au G. M. R., remis à la disposition du ministre le 1^{er} février 1919, il prit quelques jours après comme chef de mission au Brésil.

Le 23 septembre 1919, il fut affecté à l'Etat-Major général de l'Armée. Le 2 septembre 1925 il prit le commandement des troupes du Levant. Nommé

bre 1916, chef d'état-major au G. M. R., remis à la disposition du ministre le 1^{er} février 1919, il prit quelques jours après comme chef de mission au Brésil.



LE GENERAL GAMELIN

général de division le 3 décembre 1925. Il devint commandant supérieur des troupes du Levant.

Le 2 janvier 1930, le général Gamelin fut appelé comme premier sous-chef de l'Etat-Major général de l'Armée et promu chef de l'Etat-Major le 9 février 1931. Titulaire de plusieurs citations, le général Gamelin est Grand Officier de la Légion d'honneur.

Les entretiens de M. Laval à Genève

GENÈVE, 18 janvier. — Maintenant que la question de la Sarre est virtuellement réglée, l'intérêt se concentre à Genève sur les conversations privées concernant le projet de pacte oriental et la consolidation de l'Europe centrale dans le sens indiqué par des accords franco-italiens de Rome.

Au cours de la matinée, M. Laval s'est entretenu du pacte oriental avec le délégué de la Lithuanie, M. Feldmann, qui lui a exposé l'attitude prise dans cette affaire par les Etats baltes. Il a conféré au sujet de la situation créée par les accords de Rome avec le délégué de la Grèce, M. Maximos, qui est spécialement venu à Genève pour présider la réunion du Conseil de l'Entente balkanique.

D'autre part, il a invité à déjeuner le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Vienne, M. Berger Waldenegg, pour discuter avec lui le système de garantie envisagé pour assurer le maintien de l'indépendance autrichienne.

Entre temps, il a vu le représentant du Portugal, M. de Vasconcellos, et cet après-midi le délégué de l'Espagne, M. de Madariaga.

Il y a surtout lieu de souligner la conversation que M. Laval a eue avec M. Aloisi (Italie) et Eden (Grande-Bretagne), à laquelle assistait M. Massigli et qui roula exclusivement sur la question d'Ethiopie. Si l'état des négociations diplomatiques le lui permet, M. Pierre Laval se propose de quitter Genève pour Paris demain soir samedi.

Les difficultés commencent

PARIS, 18 janvier. — La délimitation de la Sarre est acceptée, en principe, par l'Allemagne. C'est la Commission de Gouvernement de la S.D.N. qui devra procéder aux destructions nécessaires (quais d'embarquement et lignes de chemins de fer stratégiques), pourvu qu'elle trouve des ouvriers disposés à cette besogne. Quant aux effectifs et à l'organisation des Sections d'Assaut et des Sections de protection nazis sur ce territoire récupéré, les négociations seront probablement difficiles. Il est également vraisemblable que nous n'obtiendrons pas aisément la liquidation des problèmes touchant la protection des minorités, les restitutions financières, le régime économique, la garantie des créances commerciales, etc.

Pour le moment, on laisse, à Genève, ces questions de côté et l'on se préoccupe du pacte d'assistance mutuelle du nord-est de l'Europe. Les pays balkaniques et la Russie sont tout disposés à le signer. La France souhaite vivement obtenir l'adhésion de l'Allemagne et de la Pologne à ce même pacte, auquel cas M. Laval trouverait une formule d'acceptation de l'égalité des droits du Reich et de légalisation en même temps que de limitation de ses armements. Au surplus, la France demanderait à l'Allemagne, non seulement la promesse écrite de non agression, mais certains engagements de coopération militaire éventuelle contre la nation qui violerait le pacte et se constituerait agresseur.

On ne saurait être plus logique et plus juste. Mais, grisé par son succès en Sarre, le chancelier Hitler est-il réellement disposé à se lier de la sorte et à abandonner ses revendications racistes, soit du côté de Dantzig, soit aux frontières de la Tchécoslovaquie, soit vers l'Autriche ? C'est encore bien douteux ! Il faut voir les choses telles qu'elles sont. L'Allemagne, peuple essentiellement industriel et exportateur, ne peut plus vendre à l'étranger. Il n'est pas le seul, mais il supporte moins bien que d'autres cette situation extrêmement pénible. Economiquement et politiquement comprimé à l'intérieur, il tend à faire éclater le cercle défensif qu'il entoure. N'éclatera-t-il pas du côté de la plus faible résistance, c'est-à-dire au Sud, en direction de l'Autriche ? La vigilance de l'Italie sera-t-elle suffisante pour conjurer la poussée naziste dans ce sens ? Telle est, nous semble-t-il, la grande inquiétude de cette année 1935.

Lorsqu'on réfléchit à ces choses, nos disputes internes nous apparaissent non seulement mesquines, mais gravement coupables. Hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon, on n'était question que des dépêches ou des timbres-poste conservés par M. Mallarmé, de la révision des décrets-lois, des réclamations des instituteurs socialistes ou communistes, de l'impuissance de la Chambre à réformer son règlement, de la fixation au 19 février du débat relatif à la dissolution des ligues, et autres chicanes de même espèce. Quelle inconscience criminelle ! Est-ce que toutes les préoccupations du Parlement ne devraient pas être orientées vers la défense de nos droits et de la paix, en face des manœuvres de nos adversaires en Europe et vers une prompt et décisive réforme de l'Etat renforçant notre puissance interne ? Est-ce que tous les députés et tous les citoyens ne devraient pas s'imposer, pour l'union si nécessaire, le sacrifice de certaines préférences politiques ou de certains avantages, ou de certaines revendications matérielles ?

C'est au Gouvernement de proclamer avec un accent de résolution sans réplique que toutes ces disputes doivent cesser, et de se refuser à tout abandon de l'œuvre de redressement entreprise depuis bientôt une année. Les éléments de dissociation n'ont que trop travaillé, depuis la rentrée. L'heure est venue de prendre contre eux une énergie offensive.

L.-A. PAGES.

Plus loin, vous avez LA PAGE de la TERRE de FRANCE



PENDANT LE PROCES DE FLEMINGTON
Au cours d'une suspension d'audience, l'accusé Hauptmann, à gauche, s'entretient avec sa femme, à droite

DES INCIDENTS SE PRODUISENT DANS LA SARRE

Les nationaux-socialistes attaquent le foyer du peuple de Sulzbach et pillent un magasin juif

NEUNKIRCHEN, 18 janvier. — Les Ordnerdienst ont tenté de s'emparer hier du Volkhaus (Foyer du Peuple) de Sulzbach, où des militants socialistes s'étaient réfugiés. Devant l'attitude énergique de leurs défenseurs, les nazis ont dû se contenter de fermer l'immeuble. La plupart des occupants ont réussi à s'enfuir un par un. Lorsque les hitlériens purent pénétrer dans la maison, ils ne trouvèrent qu'un jeune homme de 17 ans, Otto Lorenz, qu'ils contraignirent par des mauvais traitements à leur indiquer la retraite de ses amis. Le jeune homme aurait livré ses camarades et les Ordnerdienst perquisitionnent actuellement dans de nombreux immeubles.

Jusqu'à présent, les Israélites n'avaient pas été inquiétés par les nazis. Or voici qu'on signale des cas d'action directe. A Sarrebruck, où cependant tout paraît calme, quelques glacées de devantures ont été brisées. A Schwabach, les nazis ont envahi un magasin tenu par le nommé Hermann qui, cependant, était resté en dehors de toutes les luttes politiques. La boutique a été pillée et son propriétaire fortement malmené. On ne peut se prononcer encore sur la gravité de ses blessures.

Les émigrants affluent

SARREBRUCK, 18 janvier. — Au Consulat de France et dans tous les bureaux annexes, ainsi qu'à l'Emmertweiler (siège de la communauté des autorités sarroises pour le statu quo), l'établissement des sauf-conduits se poursuit. A



L'EXODE DES REFUGIES SARROIS
Devant le consulat français de Sarrebruck, les émigrés font la queue pour obtenir leurs passeports.

la direction des mines, il y a trois bureaux chargés spécialement d'examiner les demandes des ouvriers mineurs et de préparer leurs papiers qui n'ont plus ensuite qu'à être revêtus du sceau du Consulat. On opère de la même façon à

l'Emmertweiler, pour les émigrants faisant partie des groupements ouvriers ou qui sont membres d'organisations autonomistes.

Le Consulat s'occupe spécialement des Français et des naturalisés. Ainsi, les pièces sont établies plus rapidement et avec le maximum de garanties.



Le nouveau timbre émis par le Reich à l'occasion du retour de la Sarre à l'Allemagne. — La vignette est formée d'une image allégorique : l'enfant retrouve sa mère.

On pouvait évaluer à près d'un millier le nombre des réfugiés qui attendaient, ce matin, dans ces différents endroits. Les sauf-conduits sont maintenant délivrés à la cadence de 1.500 par jour.

De nombreux émigrants ont dû, leurs papiers n'étant pas en règle, retourner en Sarre. Un convoi de réfugiés a été dirigé sur le Midi de la France.

Des émigrés arrivent à Toulouse

TOULOUSE, 18 janvier. — Un premier contingent de 29 réfugiés sarrois, dont quatre femmes, est arrivé en gare de Toulouse-Matabiau, à midi. Les réfugiés ont été reçus, à la descente du train, par M. Dupouy, chef du service des étrangers ; MM. Rogalle et Dominique Rieu, adjoints au maire de Toulouse. Après s'être restaurés au buffet, où un repas avait été préparé à leur intention, ils ont été dirigés vers l'annexe de l'Ecole supérieure de jeunes filles, rue Riquet, où un cantonnement leur a été réservé.

M. MAX BRAUN N'EST PAS AUTORISÉ A PARLER A PARIS

PARIS, 18 janvier. — M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, a refusé à M. Max Braun l'autorisation de prendre la parole, ce soir, à un meeting antifasciste organisé à la salle Bullier, N. D. L. R. — On sait que M. Max Braun est à Genève depuis hier et qu'il a l'intention de demeurer encore quelques jours dans cette ville.

AU SALON DES INDÉPENDANTS UN VISITEUR MACULE UN PORTRAIT DE M. FROT

PARIS, 18 janvier. — Cet après-midi vers 15 heures, au salon de la société des Artistes indépendants, dont c'était aujourd'hui le vernissage au Grand Palais, un jeune homme d'une vingtaine d'années s'était mêlé à la foule non breuse des amateurs et des artistes a projeté le contenu d'un seau de peinture rouge dans la direction du portrait de M. Eugène Frot, député du Loiret, par Charles-Albert Guedry, expose dans la salle 43, voisine de l'une des entrées.

Profitant du léger remous et de l'émotion provoqués par son geste, l'inconnu s'est perdu dans la foule avant que les gardiens du salon aient pu l'approcher.

Deux agents du commissariat de police voisin des Champs-Élysées ont été placés en cas d'un nouvel incident au-dessus du tableau visé. D'ailleurs celui-ci n'a été que fort peu endommagé, le protestataire, gêné par la foule, ayant répandu la plus grande partie de minium sur le cadre et sur la cimaise.

LA RÉORGANISATION DE LA RADIODIFFUSION

PARIS, 18 janvier. — La Commission des P. T. T. a entendu une délégation de la Fédération Nationale de la Radiodiffusion, qui lui a fait connaître dans tous ses détails le projet qu'elle désire voir adopter pour la réorganisation de la radiodiffusion nationale, projet respectant les associations à base tripartite.

Des précisions ont été demandées à MM. Guiraud, Belin et Delmas par le président et les membres de la Commission qui ont marqué un grand intérêt à ce projet.

AU CONSEIL DES MINISTRES

La suppression des heures supplémentaires pour réduire le chômage

PARIS, 18 janvier. — Le Conseil des Ministres s'est réuni, ce matin, à 10 heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. En dehors de la réorganisation du Conseil supérieur de la guerre, il a délibéré sur les questions suivantes :

M. P. Jacquier, ministre du Travail, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi suspendant l'utilisation des heures supplémentaires dans les établissements industriels et commerciaux.

Il a fait connaître également au Conseil que d'autres mesures étaient à l'étude destinées à permettre de donner du travail au plus grand nombre possible de chômeurs.

Le plébiscite de la Sarre

En l'absence de M. Laval, retenu à Genève, pour la séance de la S. D. N., le président du Conseil a exposé l'état des dispositions prises et des négociations ouvertes à la suite du plébiscite de la Sarre.

La protection de l'épargne

M. Pernet, ministre de la Justice, a soumis à l'approbation du président de la République deux projets de loi destinés à assurer la protection de l'épargne publique.

Le premier de ces projets tend à modifier et à compléter la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés en ce qui concerne d'une part le choix et les attributions de commissaires aux comptes et, d'autre part, les bilans des sociétés par actions.

Le second tend à réglementer d'une façon plus rigoureuse une modification de la même loi la responsabilité civile et la responsabilité pénale des administrateurs de sociétés. Ces projets s'inspirent dans une large mesure tant de la proposition de loi votée, il y a quelques mois par le Sénat, que des études auxquelles il a été procédé par la commission du commerce et par la commission de législation civile et criminelle de la Chambre.

La garde des Sceaux a exposé au Conseil, qui les a approuvés, les mesures qu'il a prises pour réglementer l'instruction des recours en grâce.

LA DÉPOSITION DE M. MALLARMÉ DEVANT LA COMMISSION STAVISKY

DONNE LIEU AU VOTE D'UNE MOTION

Celle-ci attire l'attention du président du Conseil sur le cas de l'ancien ministre des P. T. T.

PARIS, 18 janvier. — La Commission d'enquête a délibéré, cet après-midi, sur la déposition que M. Mallarmé, ministre de l'Éducation Nationale, avait faite hier devant elle, comme ancien ministre des Postes.

Après un débat assez vif, au cours duquel M. Renaud Jean, communiste, a proposé une motion de blâme qui a été repoussée, la Commission a adopté, sur la proposition de MM. Lafont et Henriot, la motion suivante :

La Commission constate qu'il résulte des documents qui lui ont été soumis et de son enquête, que le dossier qui lui a été régulièrement communiqué par le ministre actuel des P. T. T. comprend toutes les pièces qui le consti-



M. MALLARMÉ photographié lors de la remise des insignes d'officier de la Légion d'honneur au maître Pirandello.

tuaient au moment où fut dressé le procès-verbal du 27 février 1934 ; elle constate, d'autre part, que, par une pratique insuite et regrettable, M. Mallarmé, ancien ministre des P. T. T., a conservé par devers lui, du 10 novembre au début de janvier, le dossier en question ; elle constate aussi qu'il a été conservé dans les mêmes conditions par M. Mallarmé un autre dossier relatif à l'affaire Stavisky et qui concerne l'in-